

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2023-091	Délibération n°2023-098	Délibération n°2023-106	Délibération n°2023-116
	En exercice :	35	35	35	35	35
29/06/2023	Présents	27	29	29	29	28
	Représentés :	7	6	6	6	7
	Votants :	34	35	34	34	35

### L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE CINQ JUILLET, A VINGT HEURES CINQ

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 29 juin 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, Mme ROINÉ Corinne, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, M. ARMAND François, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

#### ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ, Jusqu'à la délibération n° 2023-091 :

M. LE FUR Corentin.

#### ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, Jusqu'à la délibération n° 2023-091 :

M. DUFOUR Quentin a donné pouvoir à M. MORISSE Tom.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. LOUVRADOUX Francis a donné pouvoir à M. AUBIN Jean,  
Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne a donné pouvoir à Mme LEGENDRE Flora,  
M. GRIMONPONT Régis a donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard,  
Mme AMADOU Aïcha a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,  
Mme MARMECHE Christiane a donné pouvoir à Mme CARON Camille,  
M. BALLOY Philippe a donné pouvoir à Mme CHARBONNIER Martine.

#### ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, Jusqu'à partir de la délibération n° 2023-116 :

M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MORISSE Tom

### Le Conseil Municipal :

- Élit à l'unanimité (34 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur MORISSE Tom
- Approuve à l'unanimité (34 voix pour) le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 ;

## Finances Locales

### 2023/ 091- Approbation du règlement relatif aux modalités de fonctionnement du taux de participation individualisé

**A la majorité**, le Conseil Municipal approuve les modalités de fonctionnement et de calcul du Taux de Participation Individualisé telles que décrites dans le règlement annexé à la présente délibération. Il dit que le tarif de l'utilisateur sera calculé comme suit :

$$\text{Tarif usager} = \text{Taux de Participation Individualisé} \times \text{Coût réel}$$

Il autorise Madame la Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'application dudit règlement et de la présente délibération.

**25 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble

**10 voix contre** : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/ 092- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la conception et la création d'une aire de glisses urbaines (skate-park)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport, pour le projet de conception et création d'une aire de glisses-urbaines (skate-park) dont le coût prévisionnel est estimé à 197 213 € HT soit 236 655,60 € TTC ; le taux de subventionnement maximum proposé par le dispositif précité étant plafonné à 80 % ; et à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention.

Il dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et que les dépenses relatives à la présente opération sont inscrites au budget communal 2023.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/ 093- Demande de subvention auprès de l'État pour le recrutement d'un Conseiller Numérique France Services

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention de 50 000 € auprès de l'Etat, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales, portant sur le *recrutement et l'accueil de conseillers numériques France Services* ; pour le recrutement d'un conseiller numérique pour une durée de 24 mois ; à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention.

Il dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et que les dépenses relatives au présent recrutement sont prévues au budget communal 2023, et que le poste qu'occupera le futur conseiller numérique est un poste d'adjoint d'animation, à ce jour vacant.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/ 094- Désignation d'un référent déontologue des élus et modalités d'exercice

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal désigne Monsieur *Philippe TISSIER*, juriste et directeur de l'Union des maires du Val d'Oise et Madame *Karine LEGOUHIR*, juriste et directrice adjointe de l'Union des maires du Val d'Oise en qualité de référents déontologues des élus.

Il précise que ces référents déontologues sont nommés à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération pour la durée du mandat et qu'il peut être mis fin à leurs fonctions à leur demande. Il autorise les modalités d'exercice de ces fonctions et les conditions de saisine définies en dans l'annexe à la présente délibération ; et autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/ 095- Modification du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal confirme que la part de l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est attribuée individuellement dans la limite de plafonds définis par cadre d'emploi, précisés par arrêté ministériel et annexés à la présente délibération.

Ces plafonds évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services équivalents de l'État.

Il confirme également que l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* est alloué aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale et aux contractuels de droit public de la

collectivité. Dans l'attente de publication des arrêtés d'équivalence à la fonction publique d'Etat, les agents de la filière Police Municipale et des cadres d'emplois de Professeurs d'Enseignement Artistique et d'Assistant d'Enseignement Artistique ne bénéficient pas du *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*.

Du fait de la nature de leur contrat, les Assistantes Maternelles, les Apprentis et les agents recrutés sous contrat Parcours Emploi Compétences ne bénéficient pas du *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*.

Le Conseil Municipal confirme que l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* est cumulable avec :

- ✚ L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement, frais de mission, etc.),
- ✚ Les dispositifs d'intéressement collectif,
- ✚ Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire (NBI, CTI, etc.) et les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA),
- ✚ Les indemnités compensant les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- ✚ La prime de responsabilité pour emploi fonctionnel.

Il dit que les montants planchers applicables aux agents de la Ville sont fixés compte tenu du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice de leur fonction.

Ces fonctions sont réparties au sein d'une grille élaborée sur la base des critères suivants :

✚ **Critères :**

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

## 📌 Définitions :

Intitulé de fonction	Définition Groupes	Définition Niveaux
Direction générale	Participe à la définition d'une ligne stratégique de la collectivité, à l'explication des orientations de la collectivité et en assure la mise en forme. Management de projets transversaux. Management de directeurs. Pilote l'utilisation des ressources et veille à l'évaluation des politiques publiques.	
Direction	Contribue à la définition et met en œuvre les orientations municipales. Management de chefs de services et de projets. Organise les moyens et les ressources. Assure une veille technique et juridique dans son domaine. Décline les orientations municipales en objectifs stratégiques. Participe à la conception et l'amélioration des services publics. Au titre de cette mission, rédige notes et rapports.	
Direction adjointe	Contribue à la définition et met en œuvre les orientations municipales. Management d'équipe. Veille à l'adéquation entre ressources et objectifs. Identifie des indicateurs d'évaluation et décline les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels. Assure une veille technique et juridique dans son domaine. Au titre de cette mission, rédige notes et rapports.	
Chef de service	Dans le cadre d'une action publique, assure la responsabilité d'une équipe et d'un budget et des activités. Optimise les moyens mis à disposition. Identifie les méthodes de travail. Expertise technique / thématique.	
Encadrement de proximité	Manage dans une optique de relais ou de proximité d'un service. Planification de son activité et de celle de son équipe. Coordonne la production des activités et les moyens alloués (humains, financiers, matériels...). Propose, met en place et suit les indicateurs. Contrôle le respect des règles financières et comptables. Alerte en cas de risques identifiés et propose des mesures correctives. Prend des décisions opérationnelles de résolution de problème relevant de son champ d'action. Diffuse et fait remonter les informations nécessaires.	
Gestionnaires		
Gestionnaires – Niveau 3	Impulse par leurs actions la conception et l'amélioration des services publics. Favorise la cohérence des services en lien avec les orientations stratégiques. Au titre de cette mission, peut rédiger note et rapports. Conduit un domaine d'actions comportant une gestion polyvalente, des propositions et du conseil. Organise au plan fonctionnel ses propres missions d'expertise.	Fonctions caractérisées par une technicité avancée sur un domaine en particulier. Du travail en transversalité. Des connaissances approfondies sur l'environnement territorial. Sécurisation de procédure, gestion et limitation du risque. Suivi de dossiers complexes / structurants
Gestionnaires – Niveau 2	Prend des décisions opérationnelles de résolution de problèmes et propose des procédures. Optimise les moyens, propose les méthodes. Assure la veille technique et juridique dans son domaine d'expertise.	Fonctions caractérisées par une technicité. Une responsabilité financière et budgétaire. Une difficulté et complexité des tâches l'élaboration de projets. Une connaissance approfondie sur son champ d'intervention
Gestionnaires – Niveau 1		Fonctions caractérisées par du travail en autonomie. Une prise d'initiative sur son champ d'intervention et une diversité des tâches.
Agents opérationnels		
Agents – Niveau 3	Applique des procédures correspondant à des normes définies et stabilisées. Planification de son activité. Propose des procédures adaptées.	Agents qualifiés. Fonctions autonomes (sans relais directs auprès du N+1)
Agents – Niveau 2	S'assure de la disponibilité des moyens. Alimente les indicateurs de suivi.	Fonctions caractérisées par une technicité, une diversité des tâches et une autonomie avancée dans le cadre d'intervention
Agents – Niveau 1		Agents polyvalents et/ou spécialisés Travail posté en intérieur ou extérieur Travail en autonomie sur les missions confiées

La grille ainsi définie au sein de la Ville d'Éaubonne comprend 7 groupes et 13 niveaux de fonction auxquels seront attribués les montant planchers mensuels (en euros brut) suivants :

Codification du groupe	Intitulé de fonction	Montant plancher mensuel (euros brut)
DG	Fonctions de direction générale	1 700
D	Fonctions de direction	900
DAD	Fonctions de direction adjointe	700
CDS	Fonctions de chef de service	550
EP	Fonctions d'encadrement de proximité	-
EP-3	Encadrement de proximité – Niveau 3	420
EP-2	Encadrement de proximité – Niveau 2	330
EP-1	Encadrement de proximité – Niveau 1	290
G	Fonctions de gestionnaires	-
G-3	Gestionnaires – Niveau 3	450
G-2	Gestionnaires – Niveau 2	420
G-1	Gestionnaires – Niveau 1	330

AG	Fonctions d'agents opérationnels	-
AG-3	Agents - Niveau 3	215
AG-2	Agents - Niveau 2	195
AG-1	Agents - Niveau 1	155

Le Conseil Municipal confirme les modalités suivantes de versement de l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* :

Les montants plancher sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou positionnés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution de l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* fera l'objet d'un arrêté individuel et sera versée mensuellement dans le respect des montants de référence défini, par cadre d'emploi, en annexe à la présente délibération et dans la limite des plafonds fixés par cadre d'emploi au sein de la fonction publique d'État.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, pendant les congés de maladie ordinaire, les primes et indemnités du régime indemnitaire suivent le sort du traitement indiciaire.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, les primes sont maintenues.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises. Il n'y a cependant pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de congé de longue durée ultérieures.

L'intégralité du versement de l'*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* est suspendue dans les situations suivantes :

- ✚ les absences injustifiées et le service non fait ;
- ✚ les absences supérieures à 6 mois quel qu'en soit le motif ;
- ✚ le congé statutaire sans traitement : parental, disponibilité... ;
- ✚ toute autre situation prévue par les textes en vigueur.

Il précise qu'un maintien à titre individuel du montant indemnitaire perçu antérieurement sera garanti :

- ✚ aux agents percevant une *Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)* supérieure au montant attribué au groupe de fonction au sein duquel ils sont positionnés ;
- ✚ aux agents bénéficiant d'une indemnité de travaux insalubres et/ou dangereux, sur la base de la moyenne annuelle perçue en 2022 ;
- ✚ aux agents en gestion de régie de dépenses et/ou de recettes (régisseur comptable).

Il confirme que les cadres d'emplois non éligibles au *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)* ou n'ayant pas vocation à y prétendre conserveront le bénéfice de leur régime indemnitaire spécifique.

Le Conseil Municipal précise que les modalités de calcul, d'attribution et de versement de la part du *Complément Indemnitaire Annuel (CIA)* du *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)* restent applicables et telles que définies par la délibération n° 2020/132 du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 ; et dit que la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 012.

**29 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

**6 abstentions :** Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

## Ressources Humaines

### 2023/096 – Modification du tableau des effectifs

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal modifie par substitution un poste au tableau des effectifs pour donner une suite favorable à la réussite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent de la collectivité. Il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	TC	1	Rédacteur	TC	1	01/07/2023

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/097 – Avenant modificatif du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection pour l'installation de caméras nomades

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant modificatif du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection, entre la *Communauté d'Agglomération Val Parisis* et la commune et autorise Madame la Maire à signer l'avenant N°1 portant modification du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type *nomade*.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Action Culturelle

### 2023/098– Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Animathèque

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Animathèque*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 585 €.

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble à l'exception de Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.  
Ne prend pas part au vote : Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne.

### 2023/099 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Art Rencontre

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Art Rencontre*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 1 700 €.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/100 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Atelier Académie Dessin Peinture

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Atelier Académie Dessin Peinture*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 3 100 €. Il décide qu'une subvention complémentaire d'un montant de 1 503 euros sera versée dans le cadre du projet *Un Été à Eaubonne*.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/101 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Collège du Temps Retrouvé

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Collège du Temps Retrouvé*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 3 100 €.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/102 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Eaubonne Jazz

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Eaubonne Jazz*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 8 000 €.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/103 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Institut International Charles Perrault

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Institut International Charles Perrault*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 10 000 €.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/104 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Lyre Amicale

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Lyre Amicale*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 15 500€.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.



### **2023/105 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Musica Eaubonne**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Musica Eaubonne*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 13 690 €.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/106 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association culturelle : Patronage Laïque municipal**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Patronage Laïque municipal*. Il autorise Madame la Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application et décide que la subvention annuelle 2023 s'élève à 10 890 €. Le Conseil Municipal décide qu'une subvention complémentaire d'un montant de 2 100 € sera versée dans le cadre du projet Un Été à Eaubonne.

**34 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble à l'exception de Mme LEGENDRE Flora; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.  
**Ne prend pas part au vote** : Mme LEGENDRE Flora.

### **2023/107 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration et aux projets musicaux des établissements d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre pour l'année 2023**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* une subvention d'un montant de 17 000 € pour l'année 2023, pour l'aide à la structuration du conservatoire à rayonnement communal de la Ville d'Eaubonne, et une subvention d'un montant total de 7 213 € pour l'année 2023, pour l'aide aux quatre projets du conservatoire à rayonnement communal de la Ville d'Eaubonne et d'établir à cet effet les demandes adéquates auprès de la Direction de l'Action Culturelle du Département du Val d'Oise.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/108 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide aux projets 2023 à l'attention des lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* pour l'aide aux projets 2023 à l'attention des lieux de diffusion de spectacle vivant du département, une subvention de soutien de 30 000 € pour les trois projets défendus par la Ville d'Eaubonne entrant dans la programmation de l'espace culturel municipal l'Orange Bleue et d'établir à cet effet une demande auprès de la Direction de l'Action culturelle du Département.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## **Petite Enfance**

### **2023/109 – Convention d'objectifs de de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'Accueil du Jeune Enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, autorise Madame la Maire à signer ladite convention et lui donne pouvoir pour la mettre en application et précise que les dépenses relatives à ces opérations sont inscrites au budget communal.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/110 – Avenant pour le versement de la prestation de service des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans le cadre du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'avenant pour la prestation de service des *Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)* dans le cadre du bonus territoire de la *Convention Territoriale Globale (CTG)* passée avec la *Caisse d'Allocations Familiales (CAF)* pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2027. Il autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et lui donne pouvoir pour la mettre en application et précise que les recettes relatives à ces opérations sont inscrites au budget communal.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/111 – Avenant pour le versement de la prestation de service du Relais Petite Enfance dans le cadre du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'avenant pour la prestation de service du Relais Petite Enfance dans le cadre du bonus territoire de la convention territoriale globale passée avec la CAF pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024. Il autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et lui donne pouvoir pour le mettre en application et précise que les recettes relatives à ces opérations sont inscrites au budget communal.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Éducation

### 2023/112 – Modification du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire

**A la majorité**, le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement intérieur liées à la réforme tarifaire.

**25 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble.

**4 voix contre** : Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

**6 abstentions** : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

### 2023/113 – Définition des participations aux classes de découvertes autogérées

**A la majorité**, le Conseil Municipal approuve les modifications les modifications précitées dans le calcul des participations financières de la Ville aux classes autogérées.

**34 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory.

**1 voix contre** : Mme DRAGIN Catherine, non-inscrit.

### 2023/114 – Approbation de la convention de dons de denrées alimentaires entre API Restauration, l'Épicerie Sociale et la Ville d'Eaubonne

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de dons de denrées alimentaires entre API Restauration, l'Épicerie Sociale et la Ville d'Eaubonne et autorise Madame la Maire à prendre l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Jeunesse et Famille - Centre Socio-Culturel Espace Jeunesse et Familles

### 2023/115 – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de l'appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2023/2024

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention pour l'année 2023-2024 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'appel à projet *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)* et autorise Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention, y compris la convention d'objectifs et de financement à venir.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Sport

### 2023/116 – Subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions proposées conformément au tableau ci-dessous :

Subventions de fonctionnement 2023 (en euro)	MONTANTS SUBVENTION 2023
<b>Associations sportives scolaires</b>	
UNSS Jules Ferry	740
UNSS André Chénier	750
UNSS Louis Armand	650
Sous-Total (A)	2 140



<b>Associations sportives conventionnées</b>	
Vallée Montmorency Triathlon	5 210
Cercle Médailleurs J & S	150
Les Pieds Agiles	1 000
ASLHM 95	700
Natation JAE	8 505
CGAE	8 867
JAE	8 400
CSME AIKIDO BUDO	1 100
CSME ATHLETISME	6 722
CSME BADMINTON	3 961
CSME BASKET	4 734
CSME CYCLOLOISIRS	850
CSME HANDBALL	8 109
CSME JUDO/JUJITSU	9 590
CSME KARATE	8 043
CSME PETANQUE	1 400
CSME RANDONNEE PEDESTRE	2 000
CSME TENNIS	26 730
CSME Tennis de table	5 950
CSME VOLLEY BALL	3 900
CSME Retraite Sportive	500
CSME Cyclo Route VTT	916
CSME (Admin/Football)	11 146
Sous-Total (B)	128 483
Total (A + B)	130 623

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/117 – Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2023

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions proposées conformément au tableau ci-dessous :

En euro	Montants des subventions
ATHLETISME	800
BADMINTON	1 000
BASKET	550
HANDBALL	250
TENNIS	1 000
TENNIS DE TABLE	3 300
CSME + FOOT	5 200
<b>TOTAL</b>	<b>12 100</b>

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/118 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Jeanne d'Arc d'Eaubonne (JAE)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Jeanne d'Arc d'Eaubonne (JAE)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### 2023/119 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Club Gymnique Artistique d'Eaubonne (CGAE)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Club Gymnique Artistique d'Eaubonne (CGAE)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/120 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Jeanne d'Arc d'Eaubonne Natation**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Jeanne d'arc d'Eaubonne Natation* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/121 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Association sportive et de loisirs pour Handicapés mentaux du Val d'Oise (ASLHM 95)**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association *sportive et de loisirs pour Handicapés Mentaux du Val d'Oise (ASLHM 95)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/122 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Les Pieds Agiles**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Les Pieds Agiles* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/123 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Cercle des Médailleurs Jeunesse et Sports d'Eaubonne (CMJSE)**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Cercle des Médailleurs Jeunesse et Sports d'Eaubonne (CMJSE)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/124 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : Vallée Montmorency Triathlon (VMT)**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *Vallée Montmorency Triathlon (VMT)* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/125 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : CSME Aïkido Budo Eaubonne**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *CSME Aïkido Budo Eaubonne* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/126 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : CSME Athlétisme**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *CSME Athlétisme* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/127 – Convention d'objectif et de moyens avec l'association sportive pour l'année 2023-2024 : CSME Badminton**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association *CSME Badminton* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/128 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : Eaubonne BasketBall**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *Eaubonne BasketBall* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/129 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Cyclo-Loisirs**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Cyclo-Loisirs* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/130 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Cyclo-Route-VTT**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Cyclo-Route-VTT* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/131 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Football**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Football* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/132 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Handball**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Handball* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/133 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Judo Ju-Jitsu**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Judo Ju-Jitsu* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/134 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Karaté**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Karaté* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/135 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Pétanque**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Pétanque* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/136 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Randonnée Pédestre**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Randonnée Pédestre* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/137 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Retraite Sportive**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Retraite Sportive* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/138 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Tennis**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Tennis* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/139 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Tennis de table**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Tennis de Table* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

### **2023/140 – Convention d’objectif et de moyens avec l’association sportive pour l’année 2023-2024 : CSME Volley Ball**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CSME Volley Ball* et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et lui donner pouvoir pour la mise en application.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Santé

### **2023/141 – Adhésion de la commune à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Val-d’Oise Centre**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal décide de l’adhésion de la commune d’Eaubonne à la *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Val-d’Oise Centre*, autorise Madame la Maire à prendre tous les actes nécessaires à l’exécution de cette délibération. Le Conseil Municipal désigne Monsieur *Dominique NOIRÉ* représentant du Conseil Municipal au sein du collège n°2 du Conseil d’Administration de la *CTPS Val-d’Oise Centre* et précise que le coût annuel de cette adhésion est de 10,00 €.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## Espace public – Développement Durable - Transport

### **2023/142 – Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Électricité en Île-de-France (SIGEIF) de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence d’autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz**

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal approuve l’adhésion au *SIGEIF* de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence d’autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

**35 voix pour** : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

## 2023/143 – Motion portant demande de réduction des nuisances aériennes sur le territoire de la commune d'Eaubonne

**A l'unanimité,** Le Conseil Municipal, disposant en vertu du dernier alinéa de l'article L. 2121-29 du CGCT de la faculté d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local, approuve la motion suivante :

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement dispose que chaque État membre élabore, tous les 5 ans, pour chacun de ses aéroports civils recevant un trafic annuel supérieur à 50 000 mouvements, des Cartes Stratégiques de Bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement des aéroports Roissy Charles de Gaulle pour la période 2022-2026 et d'Orly et du Bourget pour la période 2024-2028 sont en cours d'élaboration.

Il a été constaté qu'en six ans, autour de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 23% et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 80%. Par ailleurs, autour de l'aéroport d'Orly, la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lden55 (journée) a augmenté de 34% et la population exposée à un dépassement de la valeur limite d'exposition Lnight50 (nuit) a augmenté de 91%.

Aujourd'hui, ce sont 1,9 millions de Franciliens riverains d'Orly, Roissy et du Bourget qui sont exposés à un niveau de bruit aérien supérieur aux valeurs-guide de l'OMS au-delà desquelles les atteintes à la santé et au sommeil sont avérées.

Compte tenu de ce contexte, il a été relevé qu'aucun objectif de réduction du bruit aérien et du nombre d'habitants impactés n'était fixé dans les projets de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La Municipalité souhaite ainsi rappeler les quatre grands piliers définis dans le cadre du concept de l'approche équilibrée :

- 1- La réduction du bruit des avions à la source ;
- 2- La planification et la gestion de l'utilisation des sols ;
- 3- Les procédures opérationnelles d'exploitation de moindre bruit ;
- 4- Et en dernier recours les restrictions d'exploitation.

L'étude nationale Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé (DEBATS) démontre que « l'exposition au bruit des avions a des effets délétères sur l'état de santé perçu, la santé psychologique, la gêne, la quantité et la qualité du sommeil et les systèmes endocrinien et cardiovasculaire » et que « cette augmentation de l'exposition au bruit est associée également à une mortalité plus élevée par maladie cardiovasculaire ».

L'étude de Bruitparif « Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Ile-de-France » démontre de son côté que les populations exposées au bruit aérien perdent jusqu'à 3 ans de vie en bonne santé.

En outre, le bilan des émissions polluantes en Ile-de-France établi par Airparif en octobre 2022 sur la base des données de 2019 fait état d'une augmentation de la pollution aux oxydes d'azote émis par le trafic aérien des trois aéroports majeurs d'Ile-de-France de plus 18 % entre 2005 et 2019, pollution représentant 11% du total de la région, faisant du secteur aérien le deuxième pollueur aux oxydes d'azote d'Ile-de-France et le seul qui soit en hausse.

Le rapport de l'ADEME « Scénarios de transition écologique pour le secteur aérien » paru en 2022, démontre quant à lui que seule une réduction du trafic aérien en France de 13% entre 2019 et 2050 permettra au secteur aérien de réduire de 80% ses émissions de CO<sub>2</sub>, objectif inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Il convient de souligner que le gouvernement néerlandais a pris la décision de plafonner l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol à 440 000 mouvements annuels afin d'en réduire les impacts sanitaires et climatiques, étant noté que cet aéroport international a un trafic comparable à celui de Roissy-Charles de Gaulle.

Aussi, le Conseil municipal d'Eaubonne, demande l'application des mesures suivantes permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées :

### **Pour l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle :**

- ✚ Le plafonnement du trafic à 440 000 mouvements annuels ;
- ✚ L'instauration d'un couvre-feu entre 22h00 et 6h00 ; Pour l'aéroport d'Orly :
- ✚ Le plafonnement du trafic à 200 000 mouvements annuels ;
- ✚ L'allongement significatif du couvre-feu actuellement fixé de 23h30 à 6h00 ;

### **Pour l'aéroport du Bourget :**

- ✚ Le plafonnement du trafic à 50 000 mouvements annuels ;
- ✚ L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ;

**Pour ses trois aéroports franciliens :**

- ✚ La détermination d'objectifs de réduction du bruit aérien et du nombre d'habitants impactés, de jour comme de nuit,
- ✚ L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (Carte Stratégique de Bruit, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).
- ✚ L'interdiction des avions les plus bruyants Ces mesures s'imposent, tant pour la protection de la santé d'1,9 millions de franciliens survolés que pour réduire l'impact climatique du secteur aérien en France.

**35 voix pour :** Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

**Le Conseil Municipal :**

- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2023/184 du 9 mai 2023 au n° 2023/229 du 14 juin 2023) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*La séance est levée à 23h13,*

**Le 5 juillet 2023,**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,**

**Marie-José BEULANDE**

**Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! :** Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;

**Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée :** M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.

**Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir :** M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.

M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit

Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite